

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2016
(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 4 avril 2016 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Laurent Daulny, sur convocation adressée le 29 mars 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 24 – pouvoirs : 2 – votants : 26

Excusés : M. LANDOS (pouvoir à Mme DUPOIRIER), M. MARTINET, M. BRIGAND (suppléé par M. CHAUSSON), Mme BOURGOIN (pouvoir à M. CARPENTIER).

Assistent sans voix délibérative les suppléants : M. MARIDET et Mme GLENISSON.

Assistent à la séance Nicolas Rigonnet, comptable public de la communauté de communes, Nathalie Pavageau et Agnès Tixier des services de la communauté de communes.

Décisions prises par délégation

Suite à consultation : Signature d'un contrat de Contrôle Technique pour les travaux de l'Espace Monet Rollinat avec le Bureau Véritas de Limoges: 2 085 € HT et signature du contrat SPS avec CORDIA GUERET : 2 025 € HT

Nouvel arrêté des tarifs de la boutique de l'Hôtel Lépinat pour 2016.

Le conseil prend acte de ces décisions

Finances

Centre aquatique de La Souterraine

Le conseil accepte de participer à son fonctionnement en contrepartie de l'accueil des scolaires du territoire (avec mise à disposition d'un maître-nageur pédagogique en soutien aux enseignants) et d'un alignement des tarifs pour les habitants de notre territoire sur ceux appliqués aux habitants du Pays Sostranien.

Une convention avec la Comcom du Pays Sostranien devra fixer les engagements de chaque partie. Une participation à hauteur de 5 €/ habitant est proposée, proratisée sur les mois restant à courir en 2016.

Fonds de concours aux communes membres

Les projets présentés sont validés en opportunité. Les décisions d'attribution définitives se feront au vu du plan de financement final. Une enveloppe sera ouverte au budget.

Subvention de fonctionnement pour site de La Tuilerie de Pouligny à Chéniers

Sur sollicitation de la commune de Chéniers, le conseil accepte de verser une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour l'année 2016, considérant l'intérêt communautaire de la structure.

Résultats 2015 :

Approbation des comptes de gestion et vote des comptes administratifs 2015

Ils font ressortir les résultats suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Budget principal-Fonctionnement	3 988 876.49	3 499 230.90	489 645.59	1 349 492.74	1 839 138.33
Budget principal-Investissement	336 482.40	307 580.89	28 901.51	36 825.47	65 726.98
BA ZA	158 513.72	69 910.08	88 603.64	- 624 321.85	- 535 718.21
BA Petite Enfance	156 838.09	156 838.09	-		-
BA Equip Cult	44 016.52	76 243.47	- 32 226.95	- 12 995.32	- 45 222.27
		Total tous budgets	574 923.79	749 001.04	1 323 924.83

Les comptes de gestion produits par Mme Richaud Eyraud, trésorière de Dun le Palestel et comptable public de la comcom en 2015, attestent que les écritures enregistrées à la trésorerie sont rigoureusement identiques à celles des comptes administratifs présentés. Ils sont approuvés à l'unanimité.

Les comptes administratifs des budgets principal et annexes, mis aux voix par la 1^{ère} vice présidente sont adoptés à l'unanimité des votants.

- Affectation de l'excédent de fonctionnement 2015 (budget principal)

Les restes à réaliser du budget principal font ressortir un résultat négatif de 324 400 €. Compte tenu de l'excédent cumulé d'investissement de 65 726.98 €, il est nécessaire de prélever à minima 258 673.02 € sur l'excédent de fonctionnement cumulé.

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le conseil décide de reporter 1 580 464.33 € sur le fonctionnement 2016

Budgets 2016

Les budgets ont été élaborés sur la base d'un maintien des taux de fiscalité.

- Subventions aux associations :

Objet	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
Fonctionnement annuel missions déléguées	CAPD	98 464
Fonctionnement annuel missions déléguées	Office de tourisme Vallée des Peintres	113 077
Nocturne du 6 août 2016	ANCD	2 200
fonctionnement annuel	Vocalise	300
Fête du cheval du 7 août 2016	Comité des fêtes St Sébastien	1 000
fête médiévale 4 août 2016	Les amis du Château	2 000
manifestation 27 août 2016 40ème édition	Comice agricole	1 000
course du 6 avril 2016	Tour canton Pays Dunois	1 700
festival 2016 sur Pays Dunois	Taïko	2 000
Coopération jeunes + technicien diplômé	Basket Club Dunois	1 500
Université libre d'été Fresselines	Confluence Berry Marche	1 060
Moto cross Crozant 13 et 14 août 2016	UFOLEP	1 500
Fête des vieux métiers et potiers	Terra Ignis	600
Festival folklore	Danses et Traditions	700
Soutien aux reprises/création entreprises	Creuse Initiatives	225
Dun, ville arrivée Tour Limousin 2016	Tour du Limousin	5 000

- Révision des tarifs des services

Sur proposition de la commission sociale, une augmentation de 0.10 € est appliquée au tarif des repas à domicile qui n'a pas été réévalué depuis 2013. Le tarif est fixé à 8.30 €, avec prise d'effet au 1^{er} mai 2016

Le tarif de location des chapiteaux est maintenu à 80 €.

Le tarif de transport à la demande, selon convention avec le Conseil Départemental, est maintenu à 4 € l'aller-retour.

- Taux de fiscalité 2016 :

Le conseil décide le maintien des taux de fiscalité directe

CFE : 29.14 % inchangés depuis 2013, Taxe d'habitation : 10.96 % (inchangé depuis 2011, Taxe sur le Foncier non bâti : 2.89 % inchangé depuis 2011).

TEOM: le coût du service facturé par EVOLIS 23 permet une baisse de 0.8 % du taux de TEOM qui passe de 11.75 % à 11.65 % pour l'ensemble du territoire sauf Chéniers, en période de lissage qui voit son taux augmenter de 2.70 % passant de 9.25 à 9.50 %.

- Vote des budgets prévisionnels (principal et annexes)

Budget annexe Lotissement Zone d'activités :

Une subvention du budget principal de 338 819 € est nécessaire à l'équilibre du budget.

Budget annexe Petite Enfance

Le prévisionnel Recettes-Dépenses nécessite une subvention d'équilibre en provenance du budget principal de 65 699 €

Budget annexe Equipements culturels

Le prévisionnel Recettes-Dépenses nécessite une subvention d'équilibre en provenance du budget principal de 32 800 €.

Budget principal

Fonctionnement : Il s'équilibre à 5 332 155 €

Toutefois il est à remarquer que ce montant ne représente pas la réalité des dépenses de fonctionnement. En effet, si on neutralise les reversements et les opérations d'ordre, les crédits inscrits en dépenses s'élèvent à 1 751 178 € dont 439 400 € de charges de personnel (comprenant le personnel des budgets annexes), 213 890 € de charges à caractères général, 541 000 € de charges de gestion courantes, 15 500 € de frais financiers, 382 619 € de charges exceptionnelles (dont principalement les subventions d'équilibre des budgets annexes) et 158 769 € de dépenses imprévues.

Investissement : Elaboré à partir des orientations définies lors de la séance du 9 février, il s'équilibre à 3 656 783 €

Il prévoit la poursuite des opérations engagées par ouverture de crédits nouveaux, notamment : réaménagement de l'Espace Monet Rollinat : 1 018 000 €, Tiers-lieu : 97 000 € (acquisition, maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase APD), 2^{ème} tranche d'aménagement des locaux de La Palestel : 1 000 000 €.

Une enveloppe de 380 000 € est réservée pour les subventions d'équipement aux communes du territoire, sur la base des projets présentés et validés en opportunité. Un emprunt global de 400 000 € est inscrit pour le financement des projets et pourra être diminué en fonction des subventions à solliciter auprès des partenaires Europe Etat Région Département.

Le Président invite les conseillers à se prononcer sur les budgets.

Les 3 budgets annexes sont adoptés à l'unanimité

Le budget principal est adopté à la majorité : 25 pour, 1 contre

Personnel

Modification du tableau des effectifs

Le Président propose de faire évoluer le tableau des effectifs du personnel communautaire afin de permettre l'évolution de carrière de 2 agents : création d'un poste de rédacteur à temps complet et création d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet

Adjonction à la délibération instituant régime indemnitaire :

Il est ajouté le régime indemnitaire correspondant au grade de rédacteur, dans les limites prévues par les textes.

Jeunesse/Sport/Culture

Court de tennis : le Président rend compte de l'avancement des travaux. L'achèvement est prévu en mai. Une convention pour l'utilisation de l'équipement est en cours d'élaboration.

Statutaire/ Patrimoine

Patrimoine des 3 Lacs : transfert aux communes du Bourg d'Hem et de La Celle Dunoise

Suite à la décision prise en 2015, le patrimoine des 3 Lacs sera restitué aux communes de La Celle Dunoise et du Bourg d'Hem par acte administratif.

Avis sur le projet de SDCI

Le Président déplore le résultat des 6 mois de négociation qui n'ont pu permettre d'obtenir la majorité requise pour amender la proposition du préfet. Il regrette la non prise en compte des avis des communes et le fait que ce soit les élus d'autres territoires qui aient décidé pour le Pays Dunois.

Sur sa proposition, les conseillers communautaires, à la majorité, (20 voix pour, 6 contre) envisagent la possibilité d'un recours contre l'arrêté préfectoral et décident de prendre l'attache d'un avocat spécialisé pour conseil préalable.

Questions diverses

Installation Auto Ecole à Dun le Palestel – Convention Bourse au Permis de Conduire

Le Président informe le conseil communautaire qu'une Auto-école (CFC 23) vient de s'installer à Dun le Palestel. Une convention de partenariat sera signée avec CFC 23 dans le cadre de l'opération Bourse au permis de conduire.

La séance est levée à 20 H 50